



« *Demandez-vous chaque matin ce que vous pouvez faire pour votre pays* ». A l'occasion de ses vœux, dans un plagiat à peine voilé, mais semble-t-il assumé, des discours de Kennedy, Emmanuel Macron a souhaité mettre les Français devant leurs responsabilités. Mais ces paroles résonnent étrangement aux oreilles des personnels d'enseignement et d'éducation du second degré. Chaque matin, ces derniers savent très bien ce qu'ils vont faire pour le service public d'Éducation : faire cours dans des classes surchargées, dans

des conditions souvent dégradées par les dernières réformes (plus de dédoublements fléchés en collège et lycée), rencontrer les familles et prendre de plein fouet les effets d'une crise économique qui n'a pas fini de produire ses effets, notamment dans les catégories les plus défavorisées, relever le défi de l'inclusion sans réels moyens dédiés, se démultiplier pour monter des projets pédagogiques tout en réparant la photocopieuse et le réseau informatique... La liste pourrait être encore plus longue tant l'investissement des personnels, au quotidien, pour faire réussir les élèves, est grand. Les personnels sont tous conscients de ce qu'ils font pour la jeunesse de ce pays, ils savent surtout dans quelles conditions ils le font. C'est donc plutôt au gouvernement de se demander ce qu'il veut faire pour reconnaître cet engagement des personnels. La réponse est tout d'un coup moins clinquante que quelques opérations de com' auxquelles nous ont habitués le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement. Mais les faits sont têtus : **gel du point d'indice, report du PPCR d'un an, retour de la journée de carence, retour des suppressions de postes, les réponses gouvernementales sont très loin des attentes des personnels.**

Quant au Ministre de l'Éducation Nationale, il apporte de bien curieuses réponses à la question portant sur ce qu'il pourrait faire pour améliorer le système éducatif de son pays. Si les mesures gadgets qui fleurissent dans une école conservatrice et passéiste (interdiction des téléphones portables, vrai-faux retour de l'uniforme ou de la morale) ont eu les faveurs des échos médiatiques, d'autres projets s'annoncent bien plus redoutables pour les personnels et les élèves, à l'instar de ParcoursSup ou de la réforme du bac.

Face à des projets profondément rétrogrades, une réaction d'ampleur est nécessaire. Information, actions, mobilisations d'ampleur (grève, manifestation), le SNES-FSU ne tergiversera pas chaque matin : c'est bien dans la défense résolue des personnels et de la promotion d'un système éducatif ambitieux pour la réussite de tous les élèves qu'il s'engagera dès ce début d'année !

**Très bonne année 2018 à toutes et à tous,
qu'elle soit celle de luttes victorieuses pour nos métiers et nos élèves !**

Sophie Vénétiay, Pascale Boutet, Maud Ruelle-Personnaz et Marie Chardonnet,
co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles

SOMMAIRE

p. 1 : Éditorial
p. 2 et 3 : Préparation de la rentrée 2018
p. 4 et 5 : Actualités collège
p. 6 : Réforme du baccalauréat
p. 7 : Parcours Sup
p. 8 : Lycée : la parole aux syndiqués
p. 9 : Collectivités territoriales
p. 10 : La classe exceptionnelle

p. 11 : Le SNES-FSU s'occupe de votre carrière
p. 12 : Avancement d'échelon
p. 13 : Non-titulaires + Psy-EN
p. 14 : Retraités
p. 15 : CAP 2022 + Retraites
p. 16 : Nous contacter - Se syndiquer

+ supplément spécial élections internes (12 pages)
+ supplément modalités de vote (1 page)

Préparation de

MOYENS POUR LA RENTRÉE 2018 : ATTENTION À LA CASSE !

« Vous avez renoncé au quantitatif ». Les félicitations de Gérard Longuet (Sénateur les Républicains et notamment Ministre pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy) adressées à Jean-Michel Blanquer lors de l'audition de ce dernier par la Commission des Finances ont presque valeur d'adoubement. Elles sont surtout révélatrice de la filiation entre le projet éducatif de la droite et celui portée par l'actuel Ministre de l'Éducation (déjà numéro un de la DGESCO et donc numéro deux du Ministère pendant le même quinquennat sarkozyste). La rentrée 2018 va être la première intégralement préparée par Jean-Michel Blanquer. Après 5 ans de créations de postes, souvent insuffisantes face à la pression démographique, **le gouvernement renoue avec les suppressions de postes dans l'Éducation.** Le Ministre de l'Éducation Nationale a tenté de présenter les choses plus « finement » que ses prédécesseurs instrumentalisant la crise de recrutement en mettant en avant la suppression de 2600 emplois de stagiaires non pourvus. Mais il a ainsi entretenu à dessein, pendant plusieurs semaines, la confusion entre postes non pourvus et les moyens alloués aux académies.

A l'occasion du CTM (comité technique ministériel), les

masques sont tombés : **des suppressions d'emplois sont bien inscrites au budget 2018 et correspondent à l'équivalent de 1300 moyens d'enseignement à temps plein devant les élèves.** De nombreuses académies sont touchées par des retraits d'emplois (Amiens : -91, Caen : -87 ; Rouen : -77 ; Nancy-Metz : -100), y compris des académies qui voient leurs effectifs augmenter (Lille, -136 emplois). Ces suppressions d'emplois vont se traduire par des centaines et des centaines de suppressions de postes. Quant aux académies qui gagnent des emplois, le compte n'y est pas (voir ci-dessous pour l'académie de Versailles).

Les conséquences sont prévisibles : augmentation des effectifs dans les classes, menaces sur certains dispositifs (options, dédoublements) à travers une diminution de la marge horaire... Par ailleurs, il n'est certainement pas innocent que quelques échos de la mission Mathiot sur l'avenir du bac soient particulièrement insistants sur une nouvelle organisation des enseignements, guidée par une baisse des horaires disciplinaires, et donc des suppressions de postes. **Une réponse à la hauteur est donc indispensable, que le SNES-FSU s'emploiera de construire rapidement.**

DANS L'ACADÉMIE, DES CHIFFRES TROMPEURS

+206 ETP pour l'académie de Versailles. Le chiffre claque et dans un contexte de redéploiement national (cf. ci-dessus), il laisse l'image d'une académie bien dotée en emplois dans le second degré. **Mais pour apprécier à sa juste valeur ce chiffre, il convient de le comparer d'une part à l'évolution du nombre d'élèves, d'autre part aux évolutions de ces dernières années. Près +5220 élèves supplémentaires sont attendus dans les collèges et lycées de l'académie à la rentrée 2018, ce qui fait une augmentation proche de celle de la rentrée 2017.** Mais l'académie avait été dotée de 560 emplois supplémentaires, soit une augmentation 2 fois plus importante que celle de la rentrée 2018. La faiblesse de la dotation rapportée à l'évolution des effectifs laisse présager une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement, notamment une augmentation des effectifs dans les classes.

En collège, l'augmentation du nombre d'HSA est du jamais vu depuis 10 ans : une augmentation de près 16% en un an ! L'explication est simple : il s'agit de tenter de camoufler les effets des suppressions des emplois de stagiaires. Jean-Michel Blanquer

prétend que ces suppressions sont « sans effet » devant les élèves : la preuve que si puisqu'il faut les « compenser » avec des HSA. À défaut d'emplois, des heures sup', voilà qui fleure bon le quinquennat sarkozyste de triste mémoire. Rappelons que les heures supplémentaires ne sont qu'un leurre d'une augmentation de pouvoir d'achat puisqu'à partir du 5^{ème} échelon, une heure supplémentaire est moins bien payée qu'une heure ordinaire. Plus que jamais, la lutte pour une revalorisation salariale d'ampleur doit s'amplifier !

En lycée, la génération du baby-boom des années 2000 va poursuivre ses études dans le supérieur (si ParcoursSup le lui permet), ce qui entraîne un net ralentissement dans l'augmentation des effectifs (+828 contre +2731 à la précédente rentrée). Mais l'augmentation du nombre d'heures postes est dérisoire, preuve s'il y en avait besoin que l'heure n'est pas à l'amélioration des conditions d'enseignement en lycée. A moins qu'il soit trop périlleux de créer des postes dans l'attente d'une réforme du lycée qui a aussi, et surtout, une dimension budgétaire....

Collège			Lycée		
Évolution rentrée 2017 - rentrée 2018			Évolution rentrée 2017 - rentrée 2018		
	Valeur absolue	En %		Valeur absolue	en %
Effectifs	+5206	+2,21	Effectifs	+828	+0,43%
Heures Postes	+835	+0,31	Heures Postes	+369	+0,14%
HSA	+2996	+16,03	HSA	+1250	+3,47



L'heure est donc à la mobilisation pour nos conditions de travail et pour nos élèves. Vote contre la DGH, initiatives communes avec les parents d'élèves, grèves, relais de ces luttes au niveau départemental et académique, le SNES-FSU sera moteur dans les actions de ces prochains mois.

la rentrée 2018

CALENDRIER DE LA PRÉPARATION DE RENTRÉE

1^{ère} étape : La rentrée scolaire 2018-2019 se prépare depuis le mois d'octobre 2017 avec le vote du budget de l'État et donc celui de l'Éducation Nationale. **Pour 2018, dans le 2nd degré, 2600 emplois de stagiaires sont supprimés.**

2^{ème} étape : Lors du CTM de décembre, le ministère a présenté sa répartition des postes entre les académies. Pour l'académie de Versailles, les effectifs du second degré augmenteront de 1,21 % pour 206 emplois supplémentaires (cf page ci-contre).

Mi-décembre, les DSDEN ont arrêté les effectifs prévisionnels des établissements. Ces prévisions servent de base de calcul pour déterminer les DHG des établissements pour la rentrée prochaine.

3^{ème} étape : Au niveau académique, le Recteur a présenté lors d'un CTA les choix de répartition : **chaque département reçoit une enveloppe d'heures pour les collèges, les lycées et les SEGPA.**

4^{ème} étape : Au niveau des départements, dans les CTSD, les DASEN présentent aux élus des personnels **la DGH de chaque établissement.** Les élus de la FSU (SNES-SNEP-SNUEP), désignés lors des élections professionnelles, interviennent afin d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves, en s'appuyant sur les informations données par les sections locales.

5^{ème} étape : Dans les établissements, **les CA doivent se tenir** après les CTSD et avant les vacances d'hiver. Au préalable **une commission permanente devra obligatoirement se tenir.** Les CA devront se prononcer sur l'utilisation de la DHG.

Il faut donc impérativement exiger que les CA se tiennent pour permettre à **tous** les personnels de faire les choix pour la rentrée 2018. Il s'agit de la seule instance démocratique composée d'élus. Le conseil pédagogique n'en est pas une !

GLOSSAIRE

CSD ou CSR : complément de service : heures assurées par un collègue en poste sur deux établissements car le service n'est pas complet dans l'établissement où il est affecté.

DHG (dotation horaire globale) : Ensemble des moyens, en heures, attribués sur la base des effectifs prévisionnels. S'y ajoutent des dotations liées à des structures particulières (SEGPA, UPE2A) et des marges liées à la catégorie de l'établissement (selon le taux de PCS défavorisées par ex). La DGH est la somme des heures postes (qui couvrent les obligations de service des enseignants) et des HSA (heures supplémentaires à l'année). Les IMP sont dans une autre enveloppe.

H/E (nombre d'heures par élève) : calculé entre rapportant la DGH au nombre d'élèves. Plus il est bas, plus il indique de classes chargées. L'étude de son évolution et aussi importante.

IMP : Indemnités de mission particulière : Indemnité qui est attribuée pour des missions qui ne correspondent pas à des heures devant élève. Voir la liste des missions concernées dans le courrier de S1 n°4

MCS : Mesure de carte scolaire : c'est la conséquence d'une **suppression de poste.** Concerne en priorité le dernier arrivé mais un autre collègue peut se porter volontaire. Devient définitive après le CTSD du mois de mars. Se rapprocher de la section académique dans la perspective du mouvement intra

TRMD : (tableau de répartition des moyens par discipline) : document qui présente la répartition des heures selon les disciplines, les niveaux et la structure pédagogique (nombre de classes, de demi-groupes). Document incontournable qui détermine les conditions de la prochaine rentrée. Peut être amendé par les élus. Doit être voté en CA.

AGIR EN CA

Que faire avant le CA ?

Exiger la tenue du CA et la mise au vote de la répartition des moyens dès le mois de février. Obtenir au moins 10 jours avant le CA, des documents complets (prévisions d'effectifs, volume de la DGH, TRMD etc.) Informer les collègues par voie d'affichage, débattre en heure syndicale du projet du chef d'établissement.

Rechercher les alliances avec les autres élus afin d'obtenir un vote majoritaire.. En cas de difficultés, contactez votre section départementale.

Que faire en Commission Permanente puis en CA ?

Vérifier que les prévisions d'effectifs sont conformes à la réalité, que la DGH prend en compte leur évolution. Le CA doit être consulté sur de nombreux points (organisation en classe, groupes...). **Analyser le TRMD :** respect des horaires réglementaires et répondre aux besoins des collègues (demi-groupes..).

Demander le maintien des postes menacés ou des créations de postes en convertissant des HP en HSA, en proposant une autre répartition des moyens. Demander le volume des IMP et leur répartition. Elle n'est pas mise au vote, mais doit être présentée au CA.

Que voter en CA ?

Proposer des amendements à la proposition du chef d'établissement. Un contre projet entrant dans le cadre de la DGH (respectant le ratio HP/HSA) fait de droit l'objet d'un vote du CA, et doit s'appliquer s'il est adopté.

Voter contre le projet initial si la DGH est insuffisante ou si votre contre-proposition est rejetée. Dans ce cas, un nouveau CA doit se tenir dans les 10 jours. Mettez au vote un vœu explicitant la position des élus, détaillant les moyens supplémentaires nécessaires.

APRÈS LE CA

Après le CA, c'est fini ? Non, au contraire ça continue !

Les motions, les vœux, les votes, les interpellations sont un premier pas dans l'action que l'on peut mener en CA. Mais c'est surtout après que tout se joue si l'on veut faire évoluer les situations quelles qu'elles soient. Dans un premier temps, il est important d'informer tous les collègues en leur transmettant un compte-rendu détaillé du CA, compte-rendu qu'il est aussi préférable de transmettre à sa section départementale pour plus d'efficacité dans l'action. En effet, ce sont des points d'appui indispensables dans ses interventions ultérieures auprès de la Direction Académique. En fonction des situations, dans les établissements, différentes actions sont possibles :

- demande d'audience à la DSDEN,
- rédaction de courriers interpellant les élus,
- Dépôt d'un préavis de grève et grève le cas échéant,
- Relai par le S2 à la presse afin d'alerter l'opinion publique...

Dans toutes ces actions, la section départementale vous accompagne. Il est donc indispensable de nous transmettre toutes les informations. Il est important également de garder ou de faire des alliances avec les autres élus du CA, notamment les parents d'élèves qui sont un soutien non négligeable.

Les secrétaires départementaux

78 - Laure Geneste, Delphine Romagny
snes78@versailles.snes.edu

91 - Semya Ajmi, Patrice Allio, snes91@versailles.snes.edu
92 - Julien Beaussier, Geneviève Royer,
snes92@versailles.snes.edu

95 - Christophe Lucas, François Martin,
snes95@versailles.snes.edu

Actualités collège

RÉUNIONS OBLIGATOIRES, FAIRE RESPECTER SES DROITS

Défense de notre métier : les collègues yvelinois s'organisent et ripostent aux réunions imposées

Depuis la rentrée, six collèges yvelinois REP et REP+ se sont mobilisés afin de faire cesser une pratique qui semblait vouloir être installée dans leurs établissements : l'instauration tous azimuts de réunions qui, bien qu'organisées en dehors du temps de service et de toute concertation des enseignants, étaient présentées comme obligatoires.

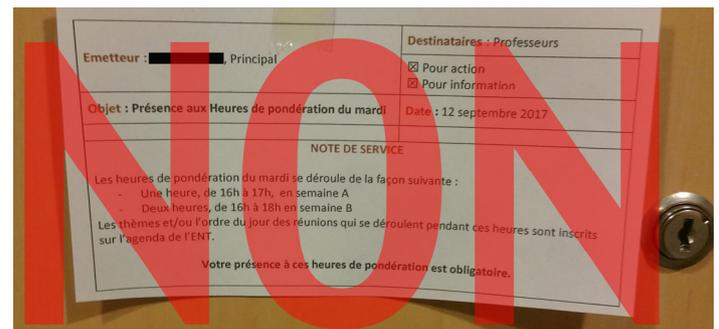
Cette pratique avait pris différentes formes et dénominations selon les établissements : « formation-conférence », inscription dans les emplois du temps des enseignants d'un créneau « réunion », « heures bleues » ou encore « note de service concernant les heures de pondération ».

Dans tous les cas, les collègues se sont consultés et ont contacté la section départementale du SNES, qui, en fonction de la situation, a soit renseigné par téléphone le contact SNES de l'établissement, soit décidé avec lui d'organiser une Heure Mensuelle d'Information Syndicale : dans les établissements où il n'y en avait pas, les HMIS ont parfois débouché sur la création d'une section syndicale. **Dans tous les cas, ces heures ont permis aux enseignants de s'organiser collectivement pour formuler et adresser à leur Chef d'Établissement les raisons de leur refus, par la voie d'une délégation, ou sous la forme d'un courrier.**

Aux collèges Romain Rolland de Sartrouville et René Cassin de Chanteloup-les-Vignes, les secrétaires départementales sont ainsi venues rencontrer et conseiller les collègues, qui ont pu

s'assurer qu'aucun cadre législatif ne permettait à leur Chef d'Établissement d'imposer ces réunions, hors de leurs temps de service et de leurs obligations réglementaires. À Romain Rolland, une délégation a rencontré le chef d'établissement à l'issue de cette heure d'information syndicale, tandis que les collègues de René Cassin ont décidé de lui remettre une lettre collective.

Le rappel d'un cadre réglementaire ainsi que l'expression d'un refus collectif et motivé des enseignants a permis de reprendre sereinement le dialogue avec la Direction, en mettant fin aux tensions inutiles engendrées par ces réunions managériales. Loin de s'opposer à la formation ou à la concertation, les professeurs dressent un constat professionnel : ces réunions aux thématiques et aux horaires imposés nuisent tout bonnement à l'exercice productif et serein de leur métier. Non seulement ils n'ont pas l'initiative de leur formation, mais, et surtout, ils ne disposent plus d'un temps nécessaire pour échanger ou se consacrer au cœur même de notre métier : la conception de contenus et de projets pédagogiques pour nos élèves.



Laure Geneste

RENTRÉE 2018 : VIGILANCE SUITE À L'ASSOULISSEMENT DE COLLÈGE2016

L'arrêté du 8 juin 2017 modifiant la mise en œuvre de la réforme du collège, a desserré le carcan de collège2016, notamment **en assouplissant le caractère obligatoire qu'avaient les EPI**. Mais on reste loin de la demande d'abrogation de cette réforme telle que la demande le SNES-FSU, en exigeant également des discussions pour une autre réforme du collège, réellement ambitieuse pour les élèves. De plus, **l'arrêté de juin 2017 renforce l'autre composante majeure de cette réforme : l'autonomie des établissements**. Depuis une bonne dizaine d'année, cette dernière est présentée comme une réponse aux problèmes du système éducatif français, alors même qu'elle ne fait que renforcer les inégalités.

Dans collège2016, au-delà des 26h accordées pour chaque division, **la marge horaire (3h par division) renvoie au local le choix de mise en place des dédoublements par exemple., accentuant la concurrence entre disciplines**. En effet bien qu'il ait une carte académique les dispositifs tels que les sections sportives, bilangues... ne bénéficient pas de financement spécifique. Il en va de même pour l'enseignement

des lettres classiques.

À travers le renvoi au local de la décision d'assurer ou non le financement de ces enseignements par le Rectorat, la concurrence entre les établissements accentue également, l'autonomie pouvant devenir un moyen de construire les outils de contournement de la carte scolaire.

Face à cette conception de l'autonomie, le SNES-FSU revendique une carte des formations qui permet de garantir une équité territoriale avec des financements fléchés pour chaque dispositif. Des moyens permettant de garantir les dédoublements là où ils sont nécessaires et un effectif par classe de 25 élèves au collège et de 20 en éducation prioritaire.

De plus, dans le discours de l'administration, l'autonomie de l'établissement devient bien souvent « l'autonomie du chef d'établissement ». Cette dérive est souvent synonyme d'une volonté de restreindre la liberté pédagogique des enseignants. On a ainsi constaté des tentatives d'imposition de classes sans notes.

Antoine Tardy

Actualités

ÉTATS GÉNÉRAUX DES SEGPA : LA PAROLE AUX COLLÈGUES

Les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) sont des structures vouées à accueillir les élèves fragiles avec des difficultés scolaires et de leur donner droit à un enseignement adapté.

Cette structure, qui depuis de nombreuses années permet aux élèves concernés de suivre une formation en réduisant les risques de décrochage scolaire et l'exclusion, est fragilisée par les politiques menées depuis plusieurs années. Elle doit être confortée en tant que structure spécifique. L'inclusion des élèves de SEGPA doit être raisonnée et être construite collectivement par les équipes au plus près des besoins des élèves. En effet ces dernières années des dérives imposées par l'institution ont été constatées dans l'académie : remise en question de la sixième SEGPA par l'inclusion automatique et non concertée de tous les élèves dans certaines matières, des barrettes d'AP communes pour les élèves de CM2, sixième et SEGPA...

Le 11 janvier plusieurs syndicats de la FSU (SNES, SNUEP, SNUipp) ont organisé les états généraux des SEGPA pour établir un bilan et réaffirmer l'importance de ces structures.

Dans notre académie les situations sont diverses comme l'ont montré les témoignages des collègues.

Antoine Tardy

Témoignage de David Quandalle,

S1 du collège Pierre De Ronsard de Montmorency :

Dans l'établissement les classes de sixième SEGPA sont maintenues et les élèves ne sont pas inclus automatiquement dans les classes de sixième générales. Quelques élèves sont inclus sur l'AP français par exemple.

Plus généralement l'inclusion est un travail entre les collègues et le directeur de SEGPA. Elle touche un ou deux élèves par classe à chaque fois et est faite en anglais, français et en histoire-géographie notamment.

Les élèves des classes de SEGPA bénéficient de cours de technologie pour les niveaux de 6^{ème} et de 5^{ème}, d'anglais et EPS pour tous les niveaux.

Au collège la structure SEGPA a permis que tous les élèves aient une orientation en fin de troisième. Les collègues demandent que leurs effectifs par classe soient réduits pour pouvoir gérer au mieux les inclusions raisonnées d'élèves de SEGPA auxquelles s'ajoutent celles des élèves d'ULIS de l'établissement. Ils constatent de plus que les classes de SEGPA accueillent des élèves ayant des troubles du comportement au détriment des élèves relevant de la SEGPA.

COMPTE-RENDU DU STAGE AUTONOMIE DE L'ÉTABLISSEMENT



« L'autonomie, la réforme obligatoire ! » Dès ses premiers jours au Ministère de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer n'a pas caché ses intentions, dans l'une de ses nombreuses sorties médiatiques, les premières d'une longue série. Dressant le portrait caricatural d'un système éducatif sclérosé, le Ministre de l'Éducation Nationale fait alors de l'autonomie de l'établissement la solution miracle aux problèmes rencontrés dans l'Éducation. Par la suite, il a eu l'occasion de développer davantage son propos, en avançant la possibilité pour les chefs d'établissement de recruter eux-mêmes leurs personnels. Pour mieux comprendre les enjeux de ce qui semble être la colonne vertébrale de la politique éducative de Jean-Michel Blanquer, la section académique a organisé un stage syndical sur ce sujet en novembre 2017. Après avoir rappelé que l'autonomie est un concept multiforme, les échanges ont permis de mettre en lumière les conséquences d'une certaine forme d'autonomie, qui a été développée ces dernières années.

Réforme Chatel du lycée et collège 2016, dans les deux cas, l'autonomie a été instrumentalisée pour faire passer des diminutions de dotations horaires, en donnant l'apparence d'un choix, qui n'en était pas un, aux équipes. Résultat : des tensions lors de la répartition des heures lorsque vient le moment de la DGH et qui ont laissé des traces, mais aussi des inégalités de plus en plus criantes d'un établissement à un autre. Dans l'académie de Versailles, le recrutement par les chefs d'établissement a été expérimenté dans les Eclair et désormais les REP+, à travers l'existence d'un mouvement spécifique, dans lequel les postes ne sont pas attribués en fonction du barème. C'est un échec cuisant (de très nombreux postes restent vacants), mais le Recteur refuse de supprimer ce mouvement spécifique. Quant à la dotation « autonomie budgétaire » octroyée par la nouvelle majorité régionale à quelques lycées, elle vise surtout à compenser le désengagement de l'État et de la Région sur certaines compétences.

Le stage a également permis d'observer les effets de cette forme d'autonomie dans l'enseignement supérieur : les universités ont expérimenté, bien avant le second degré, l'autonomie pédagogique et financière (loi Pécresse – LRU – 2003), et près de 15 ans après, le bilan est bien sombre : universités au bord de la faillite, précarité des intervenants, suppression de certains cours jugés peu rentables (lettres classiques...). Les interventions des collègues ont permis de partager les expériences vécues dans les établissements, mais aussi d'esquisser des pistes pour répondre, collectivement, à des projets dangereux pour le second degré, les élèves et les personnels.

Jean-François Gay

Lycées : réforme du bac

BAC : DERRIÈRE LA RÉFORME, ENCORE DES ÉCONOMIES !

Le candidat Emmanuel Macron avait donné le ton lors de la campagne électorale en affichant sa volonté de muscler le bac en réduisant le nombre d'épreuves. Un projet plein de paradoxes et bien plus problématique qu'il n'y paraît au premier abord. Jean-Michel Blanquer a chargé Pierre Mathiot, ex-directeur de l'IEP de Lille, d'auditionner les organisations syndicales et les associations disciplines, avant la remise d'un rapport, mi-janvier, esquissant les grands traits de la réforme du bac. Durant ces auditions, Pierre Mathiot a multiplié les coups de sonde, lançant ici ou là quelques ballons d'essai. Mais si, à l'heure actuelle, rien n'est décidé, il semble acquis que la réforme du bac s'articulera avec une transformation en profondeur de l'organisation des enseignements, qui ne sera pas sans conséquences pour nos métiers et nos élèves.



Réforme du bac : une place accrue au contrôle continu ?

Pour se placer dans le cadre présidentielle, Pierre Mathiot esquisse les contours d'un bac à 5 épreuves : le français en première, deux « épreuves universelles » passées à la fin de l'année de terminale : la philosophie, avec une même épreuve écrite pour tous les candidats ; un grand oral, basé sur un travail personnel pluridisciplinaire commencé en 1^{ère}, et deux autres épreuves écrites dite de « spécialité », qui pourraient être passées à la fin du premier semestre de l'année de terminale. Les autres disciplines seraient évaluées durant l'année selon des modalités qui restent à définir : partiels anonymes, contrôle continu...

Derrière la réforme du bac, la réforme du lycée : vers un lycée modulaire ?

Pierre Mathiot, comme Jean-Michel Blanquer semblent être, à l'instar de certaines organisations syndicales comme le SGEN ou l'UNSA, de fervents partisans de la **suppression des filières et de la mise en place d'un lycée modulaire**. Ainsi, Pierre Mathiot a présenté à plusieurs reprises une architecture possible du lycée : les élèves suivraient des enseignements de tronc commun, en se spécialisant progressivement grâce au choix de deux disciplines constituant la « majeure » et de deux ou trois « mineures ». Parmi les couples de majeures évoquées : Lettres/Langues, Lettres/Arts, SES/Histoire-Géo, Lettres/Philo, Maths/Physique Chimie, Maths/SVT, Maths/Info, Maths/SES, Sciences de l'ingénieur/Physique-Chimie. Rien n'est dit sur l'avenir de la voie technologique (en dehors de quelques échos lointains d'une rapprochement ST2S/SVT ou STMG/ES) déjà bien mise à mal par la réforme Chatel. Quant au bac professionnel, il complètement oublié par la mission Mathiot, signe révélateur du peu de considération que lui porte le gouvernement.

Deux réforme pilotées par des impératifs budgétaires !

Semestrialisation, « apprendre bien une langue plutôt que mal deux langues », incertitudes sur le sort des options facultatives (arts, lettres classiques, LV3), diminution des horaires disciplinaires, aucune mention des dédoublements pourtant indispensables pour que les élèves travaillent en petits groupes... les fuites orchestrées par la mission Mathiot s'inscrivent clairement dans **une optique d'économie budgétaires**. Cela est parfaitement cohérent avec les déclarations de Jean-Michel Blanquer qui dit vouloir sortir de l'ère des créations de postes, privilégier le quantitatif au qualitatif. La réforme du bac et du lycée doivent s'inscrire dans cette perspective et **les pistes esquissées vont permettre de nombreuses suppressions de postes !**

Le recours au contrôle continu : une transformation profonde de nos métiers

Si le Ministre et certaines organisations syndicales parent le contrôle continu de toutes les vertus (moins coûteux, moins brutal pour les élèves), ils en oublient tous les méfaits. La balance penche pourtant clairement de ce dernier côté : évaluation maison qui dénature la dimension nationale du diplôme, pressions nombreuses de toutes parts (élèves, chefs d'établissements, parents), surcharge de travail... Qui en sort vraiment gagnant ?

Le lycée modulaire et la fin des filières : usine à gaz et délit d'initié

Une telle organisation des enseignements s'annonce être un redoutable casse-tête : des professeurs devront enseigner à la fois une discipline qui pourrait être majeure et mineure (histoire-géo, maths), quant à la multiplication des parcours, elle ne fait que recréer des formes de filières (on notera que c'est le parcours scientifique qui offrirait le plus de combinaisons... qui a parlé de lutte contre la domination de la filière S...?) et forme un ensemble nébuleux dont les seuls les élèves les mieux informés sortiront gagnants.

Pour le SNES-FSU, le bac a du sens, il est un instrument de la démocratisation des études, certes inachevée à ce jour, mais qu'il convient de renforcer, plutôt que de le démembrer. Pour ce faire, le cadre national, terminal et anonyme des épreuves doit être préservé. En s'éloignant de ce triple impératif, le gouvernement fait le choix, une nouvelle fois, de s'orienter vers un projet profondément inégalitaire, et non pas social et progressiste, guidé par un seul impératif budgétaire.

Les projets gouvernementaux sont d'une redoutable cohérence, la réforme du lycée s'inscrit dans le cadre de la réforme du bac, qui elle-même s'articule à la réforme de l'accès au supérieur (voir page ci-contre). **Alourdissement de la charge de travail, profonde transformation de nos métiers, renforcement des inégalités existantes, ces projets sont dangereux.**

Dès maintenant, construisons la mobilisation indispensable pour imposer d'autres projets, plus ambitieux : stage académique le 23 janvier, campagnes d'heures d'information syndicale que des militants de la section académique peuvent animer. Contactez-nous !

Marie-Pierre Carlotti

Lycées : Parcours Sup

FIN DE L'ACCÈS LIBRE À L'UNIVERSITÉ !

L'été 2017 a été marquée par le « cauchemar » APB, les milliers d'étudiants sans place, les tirages au sort. À cela, le gouvernement a ajouté le chiffre de 60% d'échec en première année d'université. Or en France seuls 18% d'étudiants (contre 30% OCDE) sortent du cycle universitaire sans diplôme ; pourquoi un tel battage autour de ces chiffres ?

Incurie de l'Administration

La poussée démographique n'a pas été anticipée. En 2017, il y a 808 000 inscrits sur APB, pour 654 000 places. Le problème est donc structurel. Mais plutôt que de créer des places, le gouvernement agit sur la procédure et l'orientation : deux professeurs principaux en Terminale quand on peine à en trouver un, semaines de l'orientation avec pour chaque établissement charge de remplir cette coquille vide, dévoiement des TPE avec une rupture avec les champs disciplinaires... Une constante : l'absence de référence aux Psy-EN !

Rendre les enseignants agents de la sélection

Au deuxième trimestre, les équipes pédagogiques remplissent sur la plateforme les « fiches avenir » pour chacun des vœux de l'élève, examinées en conseil de classe avec avis du CE sur chaque vœu. C'est évidemment une nouvelle charge de travail, avec des effectifs très souvent lourds et des réunions très longues. L'université prenant en compte l'avis du conseil de classe, les enseignants participent de fait à une sélection qui ne dit pas son nom.

Les universités, sous couvert d'« attendus », ont accès au dossier scolaire des élèves et peuvent les choisir ou les écarter.

Des attendus discriminants

Dans les 48 pages du cadrage national, beaucoup d'évidences, mais certains attendus débordent le cadre scolaire : le candidat doit mettre en avant son engagement associatif, social ou citoyen. Le contexte socio-culturel influence largement sur ces pratiques.

L'autonomie

Le 16 novembre, le Conseil d'État précise que la réforme est légale malgré de possibles critères locaux, si l'université permet des remédiations. Mais l'ESR perd 330 millions d'euros cette année. Les universités n'ont pas les moyens matériels et humains de gérer l'accompagnement. D'où une sélection accrue.

Sélection, parcours fléchés (BTS//voie professionnelle etc.), volonté affichée de réduire le nombre d'étudiants, on est loin du libre choix vanté par le discours officiel. Et avec les parcours différenciés, les « oui, si », le bac n'atteste plus du niveau requis dans le supérieur.

Mettre un service public en difficulté, le pousser à la faute pour mieux le réformer dans le sens d'une politique toujours plus libérale, ce sont ces attaques contre une Éducation pour tous que dénonce le SNES.

Marie-Pierre Carlotti

Dernière minute : la mobilisation s'organise dans les universités !

Les attendus sont les éléments sur la base desquels les universités vont se fonder pour sélectionner les élèves. Ils sont définis au niveau national, parfois de manière très surprenante : ainsi pour Paces, on trouve ainsi l'empathie, ce qui va être compliqué à évaluer en conseil de classe... À ceux-là, s'ajoutent des attendus locaux, définis par les universités. Tout au long du mois de décembre, de nombreuses universités ont vu fleurir les expressions des personnels, souvent avec l'appui du SNESUP-FSU, pour dénoncer les conditions de mises en place de la réforme (absence de moyens supplémentaires) et/ou refuser de transmettre les attendus au Ministère de l'enseignement supérieur. C'est le cas du département de Lettres Modernes (Lyon 3), d'arts, lettres, langues et sciences humaines (Marseille), de Montpellier 3, Paris 8, l'UFR de sciences politiques de Paris 1 et de Nanterre. À suivre...

Motion de l'assemblée générale de la Section de Science Politique de l'université de Paris Nanterre adopté le 19 décembre 2017

« La Section de Science Politique de l'université de Paris Nanterre, réunie ce jour, réaffirme son attachement au libre accès des bacheliers à l'enseignement supérieur public et regrette les nouvelles modalités choisies pour l'organiser. Dans un contexte de croissance des effectifs étudiants et de difficultés financières de universités, le projet de loi de réforme d'accès à l'université met en place des modalités déguisées de sélection qui creuseront les inégalités entre étudiants et entre universités, tout en alourdissant les charges pesant sur les personnels administratifs et les enseignants chercheurs. La Section souhaite donc joindre sa voix aux protestations contre la loi et participera aux réflexions collectives visant à élaborer un véritable projet d'enseignement supérieur démocratique et de qualité. À ce titre, la Section de Science Politique de Nanterre refuse de mettre en œuvre des attendus spécifiques tant que le ministère n'aura pas précisé les moyens humains et matériels ainsi que les conditions réglementaires de sa réforme. »

Sophie Vénétay

PSY-EN

Les Psy-EN (psychologues de l'Éducation nationale, nouveau corps qui regroupe les Co-Psy et les psychologues du premier degré) sont les grands oubliés de la réforme de l'orientation post-bac !

Un comble quand on sait qu'ils sont les professionnels de l'orientation, formés pour aider et conseiller au mieux les élèves, avec une connaissance fine de l'ensemble des formations du supérieur.

Preuve du mépris affiché de l'institution : dans notre académie, une formation sur ParcoursSup, spécifiquement dédiée aux Psy-En, prévue le 11 janvier a été annulée. Elle est remplacée par un module d'information en ligne ! Comment répondre aux questions des élèves à quelques jours de l'ouverture de la plateforme ? La section académique est intervenue auprès du Rectorat.

Lycées : la parole aux syndiqués

RÉFORME DU BACCALAURÉAT : « TOUJOURS PLUS D'INÉGALITÉS »

La parole à Camille Buquet, S1 et professeur d'Anglais au lycée Joliot Curie, Nanterre (92).

Le ministre, Jean-Michel Blanquer a annoncé une réforme du bac, et donc du lycée, à horizon 2021. Les principes de cette réforme reposent notamment sur un examen resserré avec 4 épreuves finales et le reste des épreuves en contrôle continu. Qu'en penses-tu ?

En tant que prof de langues, je connais déjà bien l'organisation d'épreuves locales : elles sont source d'inégalité de traitement entre les élèves car chaque lycée les organise différemment. Une part plus importante laissée au contrôle continu ne fera qu'aggraver ce problème, chaque établissement ayant ses exigences et ses modes de fonctionnement. Il ne sera plus possible de garantir aux élèves que l'examen qu'ils ont obtenu a la même valeur partout, et cela va renforcer la concurrence entre les établissements, certains pouvant se targuer d'être plus exigeants que le voisin.

En liaison avec la réforme du bac, s'imposerait le principe d'un lycée modulaire qui remplacerait les séries. Le ministère affirme que cela mettrait fin à la hiérarchie entre filières et rendrait l'organisation du lycée moins rigide.

Encore un modèle qui nous vient d'un autre pays d'Europe, le Royaume-Uni, qui aurait tout compris ! On sait pourtant qu'ils ont un système scolaire très inégalitaire. Nos filières, même si elles ne sont pas parfaites, sont construites dans le but de proposer à tous les élèves un ensemble de disciplines qui ont

du sens entre elles, afin qu'ils aient un parcours scolaire cohérent et qui, en même temps, ne les enferme pas dans une voie trop restreinte. Laisser les élèves complètement libres de leur choix c'est risquer d'en voir une grande partie choisir pour des raisons autres que scolaires, reproduisant des inégalités sociales déjà existantes. Il faudrait donc rééquilibrer les filières et affirmer leur spécialisation, notamment, grâce au jeu des coefficients.

Ton lycée est sorti de l'Éducation Prioritaire, comme tous les autres lycées depuis la refonte de la carte en 2014. Selon toi, la réforme du bac assurerait-elle à tes élèves la même réussite et les mêmes chances d'accès au supérieur que pour des élèves de milieux favorisés ?

Il est certain que cette réforme du bac et du lycée ne garantira pas à nos élèves les mêmes chances d'accès au supérieur dans un contexte très concurrentiel en région parisienne, où les inégalités sociales sont déjà très fortes à l'extérieur de l'établissement. On peut craindre que le bac n'aura pas la même valeur selon le lycée. Pour garantir une véritable égalité des chances, il faut au contraire s'assurer que nos élèves aient des parcours scolaires bien balisés, et qu'ils puissent passer un diplôme qui ait la même valeur partout. Le gouvernement met en place un système fondé sur la réussite individuelle, sans prendre en compte les fractures sociales et territoriales qui caractérisent le système scolaire. Or, il nous faudrait des moyens supplémentaires pour garantir à nos élèves les mêmes chances de réussite que les élèves de milieux plus favorisés.

Camille Buquet

PARCOURSUP : « L'INFORMATIQUE AURA LE DERNIER MOT, PAS L'ÉLÈVE »

Le gouvernement fait passer ParcoursSup comme le remède miracle à tous les problèmes rencontrés l'année dernière. Pierrick Graffion, professeur de sciences de l'ingénieur dans un lycée de l'Essonne, montre à quel point la réalité est toute autre

- Comment accueilles-tu l'arrivée d'une nouvelle réforme de l'accès à l'enseignement supérieur ?

Il était indispensable de ne pas devoir recourir, une nouvelle fois au tirage au sort, mais ce dernier était dû à un manque de places. Quant à la volonté affichée de réduire le taux d'échec en 1^{ère} année de licence, il y a là aussi une forme d'effet d'annonce : ces dernières années on a limité le redoublement au maximum, les élèves en échec sont pour la plupart arrivés en post bac avec des lacunes colossales et on voudrait qu'ils réussissent brillamment dans le supérieur du premier coup ! Quant à renforcer l'orientation en ignorant les Psy-EN, c'est révélateur de l'opinion du gouvernement pour l'expertise de nos collègues Psy-EN...

- Les professeurs, notamment les professeurs principaux, sont au centre de ce nouveau dispositif, qu'en penses-tu ?

Aujourd'hui, combien y a-t-il de terminales avec 2 professeurs principaux ? Tout se fait dans l'urgence, de nombreuses classes n'ont toujours qu'un professeur principal, d'autres en ont un second mais qui n'a parfois pas les élèves et ne les connaît donc pas. La charge de travail pour les professeurs principaux

va être énorme : il faudra mener un travail de recherche d'informations sur les différentes filières, les différentes écoles, coordonner le suivi de la fiche avenir au 2nd trimestre (35 fiches et 350 vœux à analyser), avant des conseils de classe du 2nd trimestre qui s'annoncent très longs.

La responsabilité des professeurs principaux est aussi engagée : ils sont désormais des « modérateurs » des vœux des élèves, risquent de s'exposer à des critiques sévères (je vois bien arriver les reproches et la pression des parents) et ils pourraient être tenus comme responsables en cas d'échec du projet de l'élève.

- APB a été au centre de bien des critiques, la nouvelle application Parcours Sup te semble-t-elle exempte de tout reproche ?

Le traitement informatique annoncé des vœux des élèves me semble très inquiétant. APB n'était en rien responsable des problèmes d'affectation, il avait l'avantage d'obliger les élèves à hiérarchiser leurs vœux et donc de les impliquer pleinement. Désormais, il faudra traiter tous les vœux, non hiérarchisés : il faudra réactualiser presque en temps réels les vœux acceptés ou non d'une part, et les places prises ou libérées d'autre part. Informatiquement, cela semble une requête très compliquée et deux bases bien volumineuses. On peut craindre le pire. L'informatique aura le dernier mot et non pas l'élève.

Pierrick Graffion

Collectivités territoriales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL - EXTERNALISATION DES AGENTS

78 : le Conseil Départemental reste sourd à la mobilisation contre l'externalisation des services d'entretien et de restauration des collèges



Le projet du Conseil Départemental d'externaliser les services d'entretien et de restauration des collèges des Yvelines, en les déléguant à une entreprise privée dans le cadre d'une SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique) a suscité depuis la fin septembre une levée de boucliers : débrayages et grèves répétés des agents, signature massive par les personnels et les usagers d'une pétition intersyndicale, adoptions de motions dans les Conseils d'Administration. Dans les instances représentatives, les élus des personnels se sont fait l'écho de cette mobilisation. Les deux Comités Techniques du CD ont voté contre ce projet. Une motion, présentée à l'initiative de la FSU a été adoptée lors du CDEN du 19 décembre.

Vendredi 22 décembre, alors que le Conseil Départemental

adoptait à l'unanimité son projet, une autre voix se faisait entendre dans la rue : celle des 300 manifestants rassemblés devant les grilles du Conseil Départemental, à l'appel de la FSU, la CGT, FO, le SGEN-CFDT, SUD EDUCATION et la FCPE, qui criaient « Non à la SEMOP ! Oui au service public ! »

Les membres de la délégation intersyndicale reçue dans les bureaux du Conseil Départemental entendaient, eux, la voix des manifestants. Ils ont déposé les 5000 signatures recueillies par la pétition, demandé l'abandon du projet de SEMOP et la mise en place immédiate d'une tarification sociale des repas, faisant valoir qu'il n'est guère nécessaire de recourir à une entreprise privée améliorer la qualité et l'équilibre nutritionnel des repas. Ils ont souligné que la promotion de l'utilisation d'ingrédients bio ou issus de circuits courts prendrait tout son sens dans le cadre du service public, et permettrait notamment que les repas continuent d'être cuisinés sur place.

Visiblement reçue pour la forme, la délégation n'a pu obtenir aucune concession au projet initial. Sourd au refus des personnels et des usagers, refusant tout dialogue avec les organisations syndicales, le Conseil Départemental a adopté, à marche forcée, un projet pourtant vivement contesté.

La FSU 78 reste mobilisée et continuera à œuvrer dans le cadre d'un front syndical unitaire contre ce processus de privatisation du Service Public.

François Hébert, co-secrétaire de la FSU

Laure Geneste et Delphine Romagny, co-secrétaires départementales SNES-FSU 78

RÉGION : SUPPRESSION DE LA DOTATION SOLIDARITÉ DU LYCÉE PARC DES LOGES

Douche froide au lycée Parc des Loges (Evry) à la réception de la dotation budgétaire allouée par la Région ! **Alors que le lycée bénéficiait jusque-là de la dotation solidarité** (dispositif qui octroie une dotation supplémentaire aux lycées ayant une part importante d'élèves venant de PCS défavorisées), **cette dotation est supprimée, au motif que les chiffres officiels indiqueraient une diminution du nombre d'élèves issus de ces catégories sociales défavorisées.** C'est bien mal connaître la réalité de cet établissement, situé juste en face de la cité des Pyramides à Evry. C'est aussi faire reposer la pérennité de la dotation solidarité sur un indicateur qui a ses faiblesses. En effet, le taux de PCS d'un établissement est calculé sur la base des déclarations des parents, or, de nombreuses études montrent qu'il y a une forme d'auto-censure à se positionner dans une PCS défavorisée. Après une année de « lissage », ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros qui sont retirés au budget du lycée Parc des Loges pour l'année 2018.

C'est donc la colère et l'incompréhension qui domine : si la Région retient le taux de PCS défavorisées de 29,05%, dans l'application institutionnelle c'est bien le chiffre de 35,9% qui apparaît, et qui permet d'atteindre le seuil exigé par la Région pour débloquer la dotation solidarité, seuil fixé à 30% de PCS défavorisées. Alors, comment expliquer cette décision de la Région et l'absence de toute réponse des autorités

académiques (Rectorat et DSDEN du 91) aux sollicitations des personnels du lycée ? Une volonté, à peine cachée, de faire des économies sur la solidarité et sur le dos des élèves les plus défavorisés ?

Les conséquences pour l'ensemble de la communauté éducative sont désastreuses : de nombreux projets pédagogiques sont compromis (sorties culturelles, organisation d'événements dans l'établissement etc.), alors même que tous ces projets ont un seul et unique objectif : permettre à des élèves, dont bon nombre vivent dans un contexte difficile, de s'ouvrir à d'autres horizons.

Mais les personnels ne sont pas restés sans réaction : heure d'information syndicale à l'initiative de la section SNES-FSU pour construire un plan d'action qui s'est concrétisé par plusieurs distributions de tracts (SNES-CGT-SGEN) à la sortie du lycée, une réunion publique (avec des parents, des élèves, des élus), une pétition qui a déjà recueilli près de 575 signatures, un vote majoritairement contre le budget, une demande d'audience à la Région. La mobilisation reprendra dès janvier 2018 pour que les élèves les plus défavorisés ne soient pas, une nouvelle fois, les grands perdants d'un énième plan d'économies budgétaires !

Oscar Segura, S1 du lycée Parc des Loges (Evry)

CLASSE EXCEPTIONNELLE : DE NOUVEAUX COMBATS À MENER

La note de service concernant les modalités d'accès à la classe exceptionnelle est enfin parue au BO du 30/11/17. Pour accéder à ce troisième grade, **deux campagnes de promotion seront organisées au cours de l'année scolaire 2017-2018**. L'une pour un accès au 1^{er} septembre 2017 (2,5% de l'effectif de l'ensemble des corps accéderont alors à la classe exceptionnelle), la seconde pour un accès au 1^{er} septembre 2018.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :



- Pour le **1^{er} vivier**, qui représentera 80% des promus : être à la hors-classe (3^{ème} échelon pour les certifiés et assimilés ; 2^{ème} échelon pour les agrégés) et avoir effectué 8 années d'exercice dans des conditions difficiles (éducation prioritaire) ou 8 années de fonctions particulières (listées dans l'arrêté de mai 2017). **Les collègues dans cette situation doivent faire acte de candidature.**

- Pour le **2^{ème} vivier**, qui représentera 20% des promus : avoir atteint le dernier échelon de la hors-classe (6^{ème} échelon pour les certifiés et assimilés ; 3 ans au 4^{ème} échelon pour les agrégés ; l'examen est alors automatique.

Il est possible d'être éligible au titre de chacun des deux viviers. Dans ce cas, il est recommandé de faire acte de candidature.

Dans tous les cas, **il faut avoir accédé à la hors-classe au plus tard au 01/09/16**. Les collègues promus à la hors-classe au 01/09/17 ne sont pas éligibles pour un accès à la même date à la classe exceptionnelle.

Ce troisième grade, créé au 1^{er} septembre 2017, est **le résultat de l'action opiniâtre du SNES-FSU pour la revalorisation de nos carrières**. L'enjeu est désormais de poursuivre l'action, pour assurer l'effectivité de cette revalorisation pour le plus grand nombre, notamment grâce aux travaux menés en CAP.

Retrouvez ici notre dossier détaillé : snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Acces-a-la-Classe-exceptionnelle.html

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	Première campagne	Deuxième campagne
Période de candidature (sur IProf) Guide détaillé sur notre site!	Initialement du 8 au 22 décembre 2017 ; période allongée jusqu'au 2 janvier 2018.	Du 26 mars au 16 avril 2018 et du 3 au 16 avril 2018 pour les professeurs agrégés (à confirmer).
Dates des CAP (sous réserve de modifications) Pensez à nous adresser votre fiche syndicale en amont !	Certifiés, Psy-EN, CPE : entre le 5 et le 16 février 2018. Agrégés : CAPA entre le 5 et le 13 février / CAPN : les 19 et 20 mars 2018.	CAPA du 22 mai au 1er juin 2018 (calendrier précis à venir) ; CAPN (agrégés) les 18 et 19 septembre 2018.



Fiche syndicale à télécharger sur snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Acces-a-la-Classe-exceptionnelle.html

RIEN N'EST ENCORE JOUÉ !

Le SNES-FSU agira en CAP pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la classe exceptionnelle avant le départ en retraite. **Fournir au SNES-FSU tous les éléments vous concernant, en adressant à la section académique votre fiche syndicale et la copie de votre dossier est essentiel** pour permettre aux commissaires paritaires de mener ce nouveau combat !

DES MODALITÉS À REVOIR, UN ACCÈS À ÉLARGIR

La classe exceptionnelle, en ouvrant nos grilles de rémunérations vers des indices inatteignables jusqu'ici (hors-échelle A pour les professeurs certifiés, CPE et Psy-EN ; hors-échelle B pour les professeurs agrégés), répond à un besoin de revalorisation lié à l'allongement des carrières, combiné à l'absence d'évolution significative de nos rémunérations indiciaires. Dans chacun des corps, plus de 25% des collègues sont désormais à la hors-classe. Or, certains plafonnent au dernier échelon, sans plus avoir de perspective d'évolution. Dans un tel contexte, le SNES-FSU ne pouvait que saluer la création d'un nouveau débouché de carrière, indispensable. **Cependant, le SNES-FSU revendique des volumes de promotions supérieurs et dénonce des modalités qui, à bien des égards, font obstacle à l'entrée dans ce grade :**

- **Les conditions d'accès sont trop restrictives.** Assortir les conditions d'ancienneté de service de conditions fonctionnelles, pour 80% de ceux qui accéderont finalement à la classe exceptionnelle, risque d'entraîner la sous-représentation de certaines disciplines et la mise à l'écart de certaines catégories de collègues, dont le parcours de carrière n'entre pas dans les critères fixés par le Ministère.
- **Ces conditions posent également des problèmes techniques**, que le Ministère reconnaît, en imposant aux collègues du premier vivier de faire acte de candidature : impossible pour l'administration elle-même d'identifier le vivier concerné par les huit années d'exercice dans des conditions difficiles ou sur des fonctions particulières. Ce n'est bien entendu pas sans incidence sur l'égalité de traitement.
- **Le fait même de devoir faire acte de candidature est par essence dissuasif pour beaucoup de collègues.** Cette démarche est souvent perçue comme une forme d'auto-promotion. Il ne s'agit en réalité que de rappeler à l'administration quelles ont été les affectations ouvrant accès à ce troisième grade. Dans l'attente d'autres conditions d'accès, nous invitons donc chacun des collègues éligibles à la classe exceptionnelle à se saisir sans hésiter de cette possibilité de voir sa fin de carrière et sa pension revalorisée.
- **L'application permettant de faire acte de candidature a, dès la première période de candidature, montré ses limites :** certains obstacles techniques majeurs n'ont pas été anticipés par l'administration et ont pu en faire renoncer certains. Aucune solution satisfaisante n'a été proposée malgré nos interventions. La période de candidature a seulement été allongée, et les collègues invités à effectuer leurs démarches pendant les fêtes de fin d'année, sans être assurés du bon fonctionnement de l'application. Pour vous assurer de la prise en compte de votre candidature, **il est indispensable de nous adresser votre fiche syndicale et la copie de votre dossier !**
- **L'avis Recteur est largement prépondérant** dans le barème national (l'avis Excellent permet d'obtenir 140 pts, quand l'ancienneté en hors-classe permet au maximum d'en obtenir 48 pts). Ce barème est loin de garantir un accès à la classe exceptionnelle ouvert au plus grand nombre.

Il serait faux cependant de penser dès à présent que tout est joué et que la classe exceptionnelle sera réservée à quelques-uns. **L'action du SNES-FSU en CAP sera déterminante. Sur le modèle de ce qui a été obtenu pour la hors-classe, effectivement devenue un débouché de carrière de masse, le SNES-FSU entend bien, en obtenant la promotion des collègues les plus avancés dans la carrière, faire accéder le plus grand nombre à la classe exceptionnelle avant le départ en retraite.**

LE RÔLE DU SNES-FSU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

L'année scolaire est jalonnée d'étapes décisives pour votre carrière (avancement d'échelon, accès à la hors-classe et désormais à la classe exceptionnelle), pour vos affectations (mouvement inter-académique, mouvement intra, postes adaptés, délégations fonctionnelles, affectation des TZR), pour votre droit à formation (attribution de congés de formation). Chacune fait l'objet d'un examen en instance paritaire. Dans toutes ces instances (groupes de travail, CAPA et CAPN - Commissions administratives paritaires académiques et nationales -, FPMA et FPMN - Formations paritaires mixtes), les représentants des personnels siègent à parité avec l'administration ; le SNES-FSU, organisation syndicale majoritaire, vous représente et joue un rôle déterminant.

LES COMMISSIONS PARITAIRES, À QUOI ÇA SERT ?

Loin d'être des chambres d'enregistrement, les CAP sont le lieu de nombreuses corrections du projet initial de l'administration. Seuls les commissaires paritaires du SNES-FSU effectuent le travail de préparation colossal qui permet de repérer de manière systématique les erreurs de l'administration.

Ce travail est, certes, rendu possible par le nombre des élus SNES-FSU, majoritaires. Mais il est surtout le reflet de la conception du paritarisme propre au SNES-FSU : les élus SNES-FSU représentent l'ensemble de la profession. Le travail mené en CAPA porte sur l'intégralité des collègues concernés et c'est à l'ensemble de la profession que nous en rendons compte, à travers nos articles, la publication des déclarations préalables et la communication des résultats aux collègues non-syndiqués qui en font la demande. Les collègues syndiqués ont bien sûr accès à des informations supplémentaires (barres, envoi systématique aux

syndiqués des résultats les concernant), mais le travail syndical des élus SNES-FSU ne se résume pas à la vérification et la communication des résultats des syndiqués.

Le paritarisme est pour le SNES-FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élus du SNES-FSU défendent certaines garanties liées à notre statut d'agents de la fonction publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement. Consultés sur les modalités de mise en œuvre des textes nationaux au niveau académique, les élus SNES-FSU contribuent à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Par leur expertise, leur connaissance des textes, mais aussi de l'histoire de l'académie, les élus du SNES-FSU sont les garants de l'application de règles valables pour tous, dans l'intérêt du plus grand nombre.

QUELLE REPRÉSENTATIVITÉ POUR LE SNES-FSU ?

CAP (élections de 2014)	Nombre de sièges SNES et FSU
CAPA des Certifiés	11 sièges sur 19
CAPA des Agrégés	6 sièges sur 10
CAPA des CPE	5 sièges sur 8
CAPA des Psy-EN (élections 2017)	2 sièges sur 4
CAPA des PEGC	2 sièges sur 2

QUI SONT LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNES-FSU ?

Professeurs en collège, en lycée, CPE, Psy-EN, toutes les catégories sont représentées majoritairement par le SNES-FSU. Elus lors des élections professionnelles (les prochaines se dérouleront à l'automne 2018), les commissaires paritaires sont d'abord des enseignants, CPE et Psy-EN en exercice. Comme à tous les niveaux du SNES-FSU, aucun de ces militants n'est déchargé à temps complet pour participation aux CAPA. Leur connaissance du terrain leur permet d'argumenter face à une administration qui méconnaît trop souvent les réalités de nos métiers.



Juillet 2017 :

Interruption du groupe de travail. Les commissaires paritaires défendent les conditions d'affectation des TZR devant le rectorat !

UN PARITARISME REVENDICATIF ET EFFICACE !

Le travail des commissaires paritaires n'est pas seulement un travail de contrôle et ne se résume pas à faire appliquer les textes. Ils sont régulièrement à l'initiative de discussions sur l'interprétation à donner des textes et obtiennent d'année en année des améliorations. Loin de l'image parfois véhiculée d'un travail technique, voire redondant avec celui de la machine — l'action des élus du SNES-FSU est d'abord politique et revendicative. Nombreux sont les exemples, ces dernières années, d'avancées obtenues de haute lutte par les commissaires paritaires du SNES-FSU. Le principe d'un barème permettant l'accès massif à la hors-classe des collègues certifiés du 11ème échelon, le renoncement du rectorat au blocage des postes (postes ECLAIR notamment) au mouvement intra, l'utilisation optimale des contingents alloués pour les congés de formation, le repositionnement des notes pédagogiques anciennes des certifiés ou, plus récemment, la réinjection de BMP, initialement soustraits à l'examen paritaire, pour permettre d'affecter un plus grand nombre de TZR dès le mois de juillet : toutes ces victoires sont à porter au crédit de l'action du SNES-FSU en CAP. La mise en œuvre des nouvelles carrières, dans le cadre du PPCR rendra nécessaires de nouvelles luttes. Les élus SNES-FSU auront à cœur de relever ce défi, dans l'intérêt de l'ensemble de la Profession.

Avancement d'échelon des certifiés



UNE NOUVEAUTÉ À SUIVRE DE PRÈS !

Le statut garantit à tout fonctionnaire le droit à une carrière : il est assuré de pouvoir bénéficier d'un avancement qui a pour résultat une augmentation de son indice de rémunération et par conséquent de son traitement.

La campagne d'avancement d'échelon 2017-2018 s'effectue pour la première fois selon les modalités prévues dans les nouvelles carrières. La CAPA des certifiés se tiendra le **mercredi 31 janvier 2018**.

• Comment ça marche ?

Désormais, l'avancement s'effectue pour tous selon le **même rythme** et de **façon automatique**, dès lors que la durée requise dans l'échelon actuel pour atteindre l'échelon supérieur est atteinte sur la période comprise **entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018**.

La carrière repose sur un rythme unifié à l'exception du passage au 7^{ème} échelon et au 9^{ème} échelon de la classe normale : en effet, la durée nécessaire pour accéder à l'échelon supérieur peut être réduite d'un an par une « **bonification d'ancienneté** ».

Cette réduction d'ancienneté est accordée à 30% des collègues promouvables, cela concerne ceux qui auront atteint, au cours de l'année scolaire, la durée de séjour minimale requise dans l'échelon détenu: à savoir 2 ans dans le 6^{ème} échelon, 2 ans 6 mois dans le 8^{ème} échelon. Cf le tableau ci-contre.

• Bonification d'ancienneté (BA), sur quels critères?

Dans le nouveau dispositif, les promouvables seront départagés en fonction de la « *valeur professionnelle* » telle qu'arrêtée par l'autorité compétente à l'issue de leur rendez-vous de carrière : les 30% les mieux classés bénéficieront de la réduction d'ancienneté.

Cependant, la campagne 2017-2018 repose sur un **dispositif transitoire** de mise en place des nouvelles carrières. Pour **cette année seulement**, la « *valeur professionnelle* » correspond à une **évaluation chiffrée** arrêtée au 31/08/2017 qui repose sur le barème (/ 100) :

La note administrative fixée au 31/08/2016 (/40) (ou, pour ceux qui n'appartenaient pas au corps au 31/08/2016, la note attribuée au cours de l'année 2016-2017) ;

La note pédagogique fixée au 31/08/2016 (/60) si la dernière inspection était comprise entre 2013 et 2016 ou bien la note obtenue suite à l'inspection qui a dû avoir lieu au cours de l'année 2016-2017.

Attention : Certains collègues éligibles à l'avancement accéléré cette année, dont la dernière inspection est antérieure à 2013 n'ont cependant pas pu être inspectés l'an dernier. Les élus SNES-FSU sont intervenus auprès de l'administration, bien en amont des CAPA d'avancement d'échelon, pour obtenir, comme nous l'avions fait ces deux dernières années que les notes pédagogiques anciennes soient repositionnées dans la grille Laforêt, en fonction du nouvel échelon : la note sera vieillie.

Les 30% de promus seront, cette année encore, retenus en fonction de leur barème.

Ce sont des critères objectifs qui permettent de départager les promouvables avec en cas d'égalité de barème des critères supplémentaires défendus par le SNES-FSU tels que l'ancienneté détenue dans le corps ou le grade puis l'ancienneté dans l'échelon, le mode d'accès à l'échelon et en dernier lieu la date de naissance. Ce procédé clairement identifiable est le garant d'une équité de traitement dans ce type d'opération très lourde qui concerne près de 5000 enseignants certifiés.

La **fiche syndicale de suivi individuel** est un outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention des élus du SNES-FSU en CAP (Commissions Administratives Paritaires), dans lesquelles ils sont majoritaires. Téléchargez-la sur notre site : rubrique Promotion.

Échelon détenu	Durée de l'échelon
1	1 an
2	1 an
3	2 ans
4	2 ans
5	2 ans 6 mois
6	3 ans*
7	3 ans
8	3 ans 6 mois*
9	4 ans
10	4 ans

* Au 6^{ème} comme au 8^{ème} échelon, une réduction d'un an est possible pour 30% des collègues promouvables.



Le SNES-FSU continue de revendiquer un avancement d'échelon à un rythme unique, le plus rapide pour tous et le respect et la confirmation de nos statuts d'enseignants concepteurs, sur une base de critères transparents et satisfaisants pour l'ensemble des collègues.

ASA : AVANTAGE SPÉCIFIQUE D'ANCIENNETÉ

Il s'agit d'une bonification d'ancienneté pour des missions effectuées dans les établissements relevant du plan violence. (BO du 8 mars 2001). À l'issue de trois années de période obligatoire de constitution des droits, on obtient 3 mois d'ASA. Puis, pour chaque année supplémentaire, comptée au 1^{er} janvier ou au 1^{er} septembre selon la date d'affectation, deux mois d'ASA de plus sont attribués si l'on reste dans un établissement de la liste. La date de promouvabilité ne change pas, mais la promotion effective a lieu à une date prenant en compte l'ASA.

Restons vigilants sur cette période transitoire afin de ne pas voir des droits modifiés arbitrairement par une administration uniquement préoccupée à faire des économies au détriment des droits des collègues.

Pensez à joindre une copie de vos arrêtés d'ASA à votre fiche syndicale si vous êtes concerné(e).

Sophie Macheda

Non-titulaires + Psy-EN

AUDIENCE NON-TITULAIRES AU RECTORAT

Le SNES-FSU de l'académie de Versailles a été reçu le 21 novembre 2017 par monsieur Haulet, DRH de l'académie.

Le premier point abordé a été celui de **l'évolution des rémunérations** pour les contractuels. Si la nouvelle grille de rémunération a bien été présentée en CTA l'an dernier nous n'avions aucune information concernant l'évolution salariale. L'administration nous a donc indiqué que, sauf évaluation défavorable, **tous les contractuels devraient voir leur rémunération réévaluée tous les trois ans**. Un contractuel recruté en 1^{ère} catégorie à l'indice 431 devrait voir sa rémunération passer à l'indice 453 au bout de trois ans, puis 475 après six ans. L'administration estime que 400 collègues contractuels devraient être inspectés et bénéficier d'un nouvel indice au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Le SNES-FSU s'est étonné de ne pas voir cette grille de progression communiquée par l'administration. Pour lui la perspective d'une « carrière » semble de nature à convaincre les candidats potentiels à un poste de contractuel de venir dans l'académie.

Le second point abordé a été celui de **l'évaluation**. Le rectorat a confirmé que les collègues arrivant au bout de trois années dans le même « échelon » devraient bénéficier d'une inspection par un IPR de leur discipline. L'évaluation devra également comprendre un entretien avec le chef d'établissement. C'est à la vue de cette **double évaluation** que l'administration pourra éventuellement refuser l'accès à l'échelon supérieur.

Le SNES est intervenu pour faire remarquer qu'un collègue ne pourrait être pénalisé dans le cas où il n'aurait pas été inspecté. Egalement à la demande du SNES, l'administration a confirmé que les collègues pourraient faire appel de cette décision et que ces appels devraient être examinés dans le cadre d'une CCP des non titulaires.

Enfin, l'avis prononcé à la fin de chaque année par le chef d'établissement reste en vigueur.

Le dernier sujet débattu a été celui de la **formation des personnels**

contractuels, en particulier les néo-recrutés. Tout nouveau contractuel devrait être « formé » pendant deux jours. La première journée doit lui permettre de prendre contact avec l'établissement (C/E, CPE) et suivre des cours dans une autre discipline pour observer des pratiques professionnelles. La deuxième journée sera consacrée à suivre des cours de la même discipline afin de permettre une réflexion sur la didactique propre.

L'administration a aussi confirmé rechercher pour chaque néo-recruté un tuteur qui devrait l'accompagner pendant trois mois. C'est le cas d'1/3 des collègues à ce jour.

Les corps d'inspection doivent inscrire ces collègues à des stages de formation. Le rectorat a parlé de stages de trois jours de formation, dont deux 1/2 journées en « présentiel » et deux journées en « distanciel »... Pour le SNES si l'accompagnement des néo-recrutés va dans le bon sens, la période de « découverte » du métier est trop courte. Il a réaffirmé qu'une formation distancielle ne pouvait être aussi productive que l'échange direct entre collègues.

C'est pour faire le point et débattre collectivement de tous ces sujets que le SNES-FSU de Versailles organisera le mardi 10 avril 2018 à Arcueil un stage de formation syndicale ouvert à tous les non titulaires.

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX !



Laurent Boiron et Rémy Darrieulat

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES PSY-EN : UNE VICTOIRE POUR LA FSU !



Au niveau national, pour la CAPN, **la FSU obtient 5 sièges sur 7.**

Voici les résultats pour la CAPA dans l'Académie de Versailles :

653 inscrits, 392 votants, près de

60% de participation. 382 suffrages exprimés qui se répartissent ainsi : SNES/SNUipp : 184 voix, **soit 1 siège HC et 1 siège CN**, SGEN : 77 voix, 1 siège CN, UNSA : 69 voix, 1 siège HC, FO : 42 voix, 0 siège, CGT : 10 voix, 0 siège.

Ce qui a été gagné ces dernières années par le SNES-FSU :

- **Le corps unique des psychologues, donnant un véritable statut aux PsyEN-EDA (ex psychologues scolaires), et renforçant la place de la psychologie dans l'Éducation nationale.**

- La carte cible des CIO, c'est-à-dire l'engagement de l'État à maintenir un réseau minimum de 378 CIO d'État sur l'ensemble du territoire.

- L'accès à la hors classe pour les PsyEN-EDO (ex CO-Psy).

- Les indemnités REP et REP+, pour les PsyEN-EDO.

- La 1^{ère} campagne de la classe exceptionnelle ouverte aux DCIO, (et aux PsyEN-EDA, la 2^{ème} campagne sera, de plus, accessible aux PsyEN-EDO).

Ce qui est en voie de règlement :

- Le versement de la NBI à tous les DCIO.

Les revendications et les combats à mener :

- Des créations de postes, pour que les missions soient accomplies dans des conditions de travail acceptables.

- Un régime indemnitaire unique aligné sur les indemnités des PsyEN-EDA.

- Le maintien du réseau des CIO dans le 2nd degré (CIO d'État et CIO départementaux) et le développement des RASED dans le 1^{er} degré.

- Equiper tous les CIO d'ordinateurs en état de marche et du test WISC mis à jour (Version V).

- Un plan de formation continue répondant aux besoins exprimés par les collègues, en particulier la poursuite de la formation au WISC V et la formation sur le Parcoursup qui sera nécessaire pour accompagner les élèves de terminale dans leurs projets d'études supérieures.

Les nouvelles élues de l'académie auront à cœur de poursuivre le travail effectué.

Cécile Chérouvier

Retraités

RETRAITÉS DANS L'ACTION, SANS RELÂCHE

Traités de « privilégiés », de « nantis » ou désignés comme « personnes âgées », les retraités n'ont pas une place reconnue dans la société. La retraite n'est plus un droit lié au statut d'anciens salariés mais devient une simple allocation modulable selon les circonstances. Contre cette forme d'exclusion, « le groupe des 9 », (organisations syndicales et associatives de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et Solidaires), continue à impulser des initiatives diversifiées dans lesquelles les sections départementales et académique des retraités du SNES prennent toute leur place.

Cartes-pétition, questionnaires revendicatifs, colloque, interventions auprès des parlementaires, manifestations... les actions contre la baisse continue du pouvoir d'achat et pour la revalorisation des pensions s'opposent frontalement aux orientations politiques. Une perte sévère de pouvoir d'achat peut commencer dès le passage à la retraite quand les réformes successives rendent plus difficile d'atteindre le taux de remplacement de 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois fixé par le code des pensions de la Fonction Publique.

Ensuite le « privilège » des retraités est de subir une cascade de mesures spécifiques : fiscalité, revalorisation sur le seul indice des prix retardée, quand elle a lieu conformément à la loi, gel des pensions pendant 4 ans reconduit pour 2018 avec un ajustement de +0,8% en octobre 2017 bien insuffisant, augmentation plus forte de la cotisation MGEN. Sur les 10 dernières années les pertes accumulées sont estimées à 12%.

L'augmentation de la CSG de 1,7 point sans compensation de surcroît (soit une hausse de 25%) pour 60% des retraités a fait monter la colère et les retraités ont massivement participé à la manifestation unitaire du 28 septembre 2017 à Paris. La protestation se poursuit. Solidaires des fonctionnaires méprisés, de nombreux retraités ont participé à la manifestation unitaire des fédérations de la FP le 10 octobre. Même combat contre des décisions anti-sociales quand « en même temps » les plus fortunés vont bénéficier de 4,5 milliards de remise d'impôts !

L'objectif de ces mesures libérales ? Il faut réduire la dépense publique pour les retraites, jugée improductive pour le capital. Et les projections faites pour les années à venir (INSEE, Conseil d'Orientation des Retraites...) annoncent une paupérisation progressive des retraités. On perçoit le message démobilisateur envoyé aux plus jeunes incités à se détourner d'un régime de retraite solidaire et à capitaliser pour l'avenir. L'appel à la résignation des retraités est tout aussi clair.

Mais c'est sans compter avec la détermination des retraités et de leurs organisations, convaincus que d'autres choix sont possibles grâce à une autre répartition des richesses. Le Président Macron refuse avec hauteur de recevoir le groupe des 9 et d'entendre les revendications de 16 millions de retraités considérés sans doute comme quantité négligeable. Alors les interventions continuent contre ce déni de démocratie.

Dans les Yvelines, un rassemblement de retraités FSU, CGT, FGR-FP, LSR devant la permanence vide d'Aurore Bergé mais bien couvert par la presse locale a contraint la députée et porte-parole LREM à recevoir une délégation.

Par ailleurs les retraités du SNES-FSU seront aux côtés des actifs au moment où sera connu le projet présidentiel de réforme systémique des retraites. Dans l'immédiat, un stage académique a été de nouveau organisé le 20 novembre 2017 pour les futurs retraités afin de présenter les enjeux des réformes, d'informer sur les dangers d'une réforme en comptes notionnels vers quoi semble s'orienter le gouvernement et d'apporter une aide individuelle dans la constitution du dossier.

Dans l'Essonne, la section des retraités du SNES est aussi très impliquée, aux côtés d'autres forces, dans le développement de la mobilisation contre la fermeture programmée des hôpitaux de proximité à Longjumeau, Juvisy, Orsay pour construire un hôpital « de pointe » à Saclay dans le cadre des restructurations dont on sait les méfaits pour l'accès aux soins.

Enfin, en Ile-de-France l'action se poursuit pour obtenir pour tous les retraités des tarifs réduits de 50% pour les transports, puisqu'il n'y a plus de prise en charge par l'employeur. Les représentants régionaux des 9 lancent une pétition en ligne et seront prochainement reçus à la Région.



**Citoyens et syndiqués
à part entière,
les retraités
ne lâchent rien !**

Martine Beaulu Barlier

Actualités Fonction Publique

POUR NOS SALAIRES, AMPLIFIER LA MOBILISATION !



Le 28 décembre, après la validation du budget 2018 par le Conseil Constitutionnel, le Ministre de l'Action Publique, Gérard Darmanin, vante sur Twitter « un budget qui donnera du pouvoir d'achat aux Français dès 2018 ». C'est faire bien peu de cas des agents qui sont sous sa responsabilité, les quelques six millions de fonctionnaires, dont le pouvoir d'achat va baisser en raison des décisions prises par le même Gérard Darmanin. Schizophrénie assumée ? Provocation ? Certainement un peu de tout ça, et surtout une ligne politique très claire de la part du gouvernement Philippe, dans laquelle **les Fonctionnaires deviennent la principale cible des mesures gouvernementales** : rétablissement de la journée de carence au 1^{er} janvier 2018, gel du point d'indice, report des mesures du PPCR d'un an, gel du compensation stricte de l'augmentation de la CSG, par ailleurs remise en cause par le Sénat... l'acharnement gouvernemental contre les fonctionnaires est sans limite.

Dans la droite lignée de leur conception libérale de la société, Edouard Philippe et Gérard Darmanin voient les fonctionnaires et les services publics comme un coût, sans jamais regarder du côté des avantages indéniables pour une société à avoir des services publics forts ainsi que des agents reconnus et revalorisés. Pourtant, de nombreuses études montrent le caractère injuste et même irresponsable de telles mesures. Le décrochage des salaires des fonctionnaires par rapport au privé est avéré (en huit ans, les agents de la Fonction Publique ont perdu trois points de pouvoir d'achat par rapport aux salariés du privé), et une étude de l'INSEE de novembre 2017 a montré l'impact négatif du jour de carence : « la mise en place de ce dispositif n'a pas significativement modifié la proportion d'agents de la fonction publique de l'État absents pour raison de santé une semaine donnée. »

Cap ou pas cap ?

Lors d'une conférence de presse à l'automne, le **premier Ministre a jeté les bases d'un vaste plan de « modernisation » de la Fonction Publique, appelé CAP2022** (comité de l'action publique 2022). Dans la novlangue libérale en vogue, modernisation signifie bien affaiblissement, dans la veine de la RGPP sarkozyste, puisque l'objectif annoncé est de diminuer la dépense publique liée à la Fonction Publique de trois points de PIB d'ici 2022. Des forums de l'Action Publique, censés recueillir l'avis des usagers et des agents sont organisés en ce début d'année 2018.

La FSU ne se résigne pas à voir les fonctionnaires ainsi méprisés. Après avoir été à l'initiative de la journée de grève du 10 octobre, dans un cadre unitaire, la FSU a œuvré pour préserver cette unité syndicale (vote commun au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, courriers communs au Ministre de l'Action Publique). Alors que les annonces gouvernementales contre les fonctionnaires vont entrer en vigueur au 1^{er} janvier et que les forums de l'Action Publique vont se tenir dans les prochaines semaines (les 8 et 9 février à Paris), **la FSU impulsera très rapidement les actions nécessaires pour obtenir une juste reconnaissance des Fonctionnaires : suppression de la journée de carence, application du PPCR, revalorisation salariale d'ampleur.**

Sophie Vénétiay

RÉFORME DES RETRAITES : BIG BANG À VENIR

Emmanuel Macron n'a pas caché sa volonté d'engager **une réforme systémique, c'est-à-dire transformant profondément le mode de calcul des pensions**. Après avoir été annoncée pour l'année 2018, cette réforme sera vraisemblablement sur la table en 2019. Mais le fond ne change pas : la volonté gouvernementale est bien **d'aller vers un système par points**, dans lequel **les fonctionnaires seraient les grands perdants** (pas de visibilité sur le montant de la pension, prise en compte des primes, ce qui est un mode de calcul très défavorable aux personnels de l'enseignement, calcul sur l'ensemble de la carrière, ce qui défavorise encore davantage les femmes). Le gouvernement d'ors et déjà annoncé sa volonté de « maîtriser la dépense publique », ce qui est irresponsable dans un contexte d'augmentation du nombre de personnes âgées. La FSU a déjà rencontré JP Delevoye, en charge du dossier de la réforme des retraites au gouvernement, pour rappeler **son exigence d'un système de retraite solidaire pour tous les salariés**. Plus d'informations dans les prochaines semaines.

Marie Chardonnet

LA RENTRÉE VUE PAR UN PROVISEUR DU SNUPDEN-FSU

SNES-FSU, le sigle apposé sur derrière celui du SNES en surprend parfois plus d'un ! Mais qu'est-ce donc que la FSU ? **La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est la 2^{ème} fédération dans la Fonction Publique**, elle regroupe un grand nombre de syndicats dont certains appartiennent au champ de l'enseignement (comme le SNES-FSU, le SNUipp-FSU par exemple). Il existe ainsi un syndicat des personnels de direction : le SNUPDEN-FSU. Au sein de la FSU, comme le SNES, il partage les luttes pour la démocratisation de l'école. En cette période de préparation de rentrée, entretien avec **Éric Mansencal**, secrétaire général adjoint du SNUPDEN-FSU et proviseur dans l'académie de Créteil. Bien des points communs apparaissent avec les préoccupations des élus SNES-FSU en CA...

1- Réforme Chatel du lycée, collège 2016, multiples annonces de JM Blanquer, tous les gouvernements de ces 10 dernières années ont placé l'autonomie de l'établissement au centre de leur politique éducative. Mais concrètement, comment s'est-elle traduite, en terme de moyens, pour les chefs d'établissement ?

Il serait illusoire de penser que l'autonomie proposée s'accompagne de moyens supplémentaires pour qui que ce soit. Par contre si c'est de l'autonomie pour augmenter nos responsabilités... au SNUPDEN-FSU, nous n'en voulons pas ! Non pas parce que nous ne voulons pas assumer des responsabilités, mais tout simplement parce que nous ne pouvons assumer déjà celles qui sont les nôtres. La dernière étude sur les conditions de travail des chefs d'établissement (par M. FOTINOS) montre que 1 sur 4 est en épuisement professionnel. Est-ce que pouvoir recruter les enseignants cela va alléger notre travail et réduire la quantité des choses que l'on a à faire ? Si une personne le pense, elle ne fait sûrement pas le même métier que moi...

2- Les chefs d'établissement ont-ils des éléments d'explication sur les modalités de calcul de la DGH de leur établissement ?

Cela dépend si l'on travaille en collège ou en lycée et d'une académie à l'autre. Dans un département de la région parisienne, en collège, les chefs d'établissements n'ont que le montant attribué ET RIEN D'AUTRE même pas une structure ! Il appartient ainsi au chef d'établissement de « retrouver » la structure qui a permis d'arriver au montant octroyé. **Sous des couverts d'autonomie, en fait, il est donné un nombre d'heures qui ne correspond jamais aux besoins et les services de cette inspection académique ont ordre de ne pas donner aux chefs les calculs effectués (ce qui évite de se rendre compte que toutes les heures n'ont pas été données).** L'autonomie se fait au détriment du fonctionnement car il faut faire, avec moins de moyens et c'est une opération pour le moins... délicate !

3- Nous avons écho de consignes institutionnelles ou de certaines organisations syndicales (le SNPDEN-UNSA par exemple) poussent à ne faire faire voter la répartition de la DGH en CA en février, prétextant que cela peut être repoussé en juin. Quelle est l'analyse du SNUPDEN-FSU ?

Les votes sur la DHG peuvent avoir lieu en février (répartition de la DGH initiale) puis de nouveau début juillet : quel est le problème ? **Qui a intérêt à ne pas faire vivre la démocratie dans les établissements en privant les administrateurs d'informations sur le fonctionnement à venir de l'EPLE ? En tant que proviseur (je ne me place pas en modèle loin de là), dès que la DHG m'est communiquée, j'organise un échange avec mes adjoints et j'affiche la notification en salle des profs.** Rapidement nous mettons en place un conseil pédagogique pour étudier ensemble la prévision d'effectifs, la structure, une première répartition « à la louche » des heures. Puis nous organisons des conseils d'enseignements avec les équipes pour regarder, de manière pointue, par discipline, les besoins, la répartition et les nouveaux projets. Nous faisons à l'issue des conseils d'enseignement une commission permanente et un CA. Nous répétons la même opération en juillet en ajoutant dans les conseils d'enseignement les répartitions de service entre les enseignants et nous repassons par un vote en CA.

Nous travaillons dans la transparence, chacun s'en porte mieux ! Cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord (sur l'enveloppe notamment). Mais les choses sont claires et... in fine... je pense qu'il y a moins de tensions. La transparence est synonyme de confiance et c'est très important.

4- A quoi pourrait ressembler une préparation de rentrée idéale dans les établissements ?

Pour moi, c'est-à-dire, pour un chef d'établissement, ce serait une préparation sans stress. Exemple de ce qui me tarade actuellement : en lycée, le ministre veut réformer le bac 2021, donc il y aura un impact sur les enseignements des secondes dès la rentrée 2018. Les négociations sur le bac vont s'achever fin juin, début juillet 2018. Je vais devoir faire remonter le TRMD le 7 février 2018. Il est question de supprimer les enseignements d'exploration. Que va-t-il en être effectivement ? **Ma DHG va-t-elle être amputée de ces heures en février alors que les négociations sont en cours et qu'aucun texte ne le précise... ou bien en juillet aura-t-on une réduction de moyens donc des suppressions de postes en ce qui concerne les disciplines concernées par des réductions d'heures en secondes ? Voilà le stress au quotidien.**

Dans l'enquête mentionnée précédemment 84,5% des chefs d'établissement jugent qu'il y a trop de réorganisations du système éducatif... et avec notre ministre qui a une idée différente par jour... on a de grosses craintes d'être en stress pendant longtemps...



sn **U** pden -FSU

Éric Mansencal (SNUPDEN-FSU) interviewé par Sophie Vénétiay (SNES-FSU)